

Vidanger sa piscine ou une cave inondée

Il est interdit de vidanger sa piscine ou d'évacuer de l'eau de pluie dans le réseau d'assainissement collectif. Pourquoi ? Quels sont les risques ? La réponse en images dans la vidéo ci-dessous.



RESE

131 cours Genêt - CS 30551 17119 SAINTES Cedex Tél. Siège : 05 46 90 05 05 Tél. Service Clients : 05 46 72 17 17

